

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 547/SG/CG complétant l'arrêté n° 107/SP/CG du 20 décembre 1967, fixant les attributions individuelles des Ministres

n° 547/SG/CG

Ministère PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 8 avril 1968
Numéro JO n° 8 du 25/04/1968	Date du numéro 25 avril 1968

TEXTE INTÉGRAL

Les attributions du Ministre du Travail définies par l'article, ii de l'arrêté n° 107/SP/CG du 20 décembre 1967 fixant les attributions individuelles des Ministres, sont complétées comme suit : Centre de Formation professionnelle des adultes.